

COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

PROCES-VERBAL n°9 du 12 Juin 2009

SAISON 2008/2009

Présents :

Frédéric TROUVE, Président de la CCEE

Jean MARTIN, Christophe MENEAU, Jean-François MOLEY, Margarita PAES – Membres de la CCEE

Présents avec voix consultative :

Pierre LABORIE

Excusés :

Jean-Marie SCHMITT, André GLAIVE

Le vendredi 12 juin 2009, de 10h00 à 12h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion téléphonique CCEE, le 20 juillet 2009 de 10h00 à 12h00.

Nous vous rappelons que les PV sont consultables sur le site internet fédéral et que les extraits de PV sont expédiés en RECOMMANDEE AR.

1.- ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2007/2008 (suivis des courriers) -

• PRO B - «VANNES VOLLEY-BALL»

Suite à votre courriel en date du 18 mai 2009 concernant votre pénalité de 3 850 euros. En référence à l'Art 55 des RG, après étude du dossier et régularisation des entraîneurs figurant sur les feuilles de matchs la CCEE **annule la pénalité de 3 850 euros concernant** les matchs qu'ils ont couverts.

• 2FB- «DIJON TALANT VB»

Suite à votre courriel en date du 9 juin 2009 concernant votre entraîneur **M. DUNACH Jolita**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 825 euros concernant** les matchs couverts.

• 3MH – «LE CRES VB»

Suite à vos courriels en date du 02 et 08 Juin 2009 concernant votre entraîneur, **M. GARCIA NOEL David**, et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 413 euros concernant** les matchs couverts.

.../...

.../...

2.- ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2007/2008 (suivis des courriers) -

Nous vous rappelons que pour faire appel **sur une pénalité maintenue**, il vous faut procéder comme indiqué dans les Règlements Généraux – voir article ci-dessous.

«Article 56 – CONTROLES ET SANCTIONS

56A – CONTROLE Le secrétariat fédéral effectue le travail de contrôle sous la responsabilité de la CCEE. Les GSA peuvent faire appel en première instance de la décision de la CCEE auprès de la Commission Fédérale d'Appel. »

- **2MB - «PLESSIS ROBINSON VB»**

Suite à votre courrier du 14 Mai 2009 concernant votre pénalité, celle-ci concerne **M. CHEVALIER Marc** pour absence d'EF1. Par conséquent, il apparaît que vous êtes non en conformité sur 21 matchs (moins franchise de 7 matchs), vous devez donc 14 matchs. La CCEE **maintient la pénalité de 759 euros.**

- **2MB - «MELUN VAL DE SEINE VB»**

Suite à votre courrier du 26 Mai 2009 concernant votre pénalité, après vérification avec nos services, il apparaît que vous êtes non en conformité sur 10 matchs **«sans nom d'entraîneur»**, (moins franchise de 7 matchs), vous devez donc 3 matchs. La CCEE **maintient la pénalité de 82,50 euros.**

- **3MD – «UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE»**

Suite à votre courrier en date du 28 mai 2009 concernant votre entraîneur **M. ZERIZER Houssein**, nous vous confirmons que c'est **M. BUREAU** qui a été annoté sur les feuilles de match, absence de diplôme BEES1 ou EF1. Par conséquent, il apparaît que vous êtes non en conformité sur 20 matchs (moins franchise de 7 matchs), vous devez donc 13 matchs. La CCEE **maintient la pénalité de 357 euros**

- **3FB – «LE CRES VB»**

Suite à vos différents mails en date du 02 et 08 Juin 2009 concernant votre entraîneur **M. ARTIGAU Laurent**, nous notons l'absence de diplôme connu de la CCEE. Par conséquent, Il apparaît que vous n'êtes pas en conformité sur 22 matchs (moins franchise de 7 matchs), vous devez donc 15 matchs. La CCEE **maintient la pénalité de 413 euros.**

- **3FD - «VBC FERTOIS »**

Suite à votre courrier en date du 25 Mai 2009 concernant votre entraîneur **M. CYRULIK Gaëtan**, en référence à l'Art 55 des RG, la CCEE **accuse réception du paiement de la pénalité de 247,50 euros concernant** les matchs qu'il a couverts.

- **3FD - «DIJON TALANT VB»**

Pour la saison 2008/2009, afin que votre club soit en règle, **Melle BRESSANT Céline** et **M. BOISSIERES Stephen** doivent participer au stage EF1 de TOULOUSE en juillet 09 ou fournir leur diplôme **BEES1 (en validité)** et **M. ROCHE Vincent doit faire le stage de FPC avant fin septembre 2009.**

3.- ENTRAINEURS EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009 (suivis des courriers) -

- **3FA- «LE CRES VB »**

Suite à vos différents mails en date du 2 et 8 Juin 2009 concernant votre entraîneur **M. BOYER Vincent**, en référence à l'Art 55 des RG et après régularisation de sa situation, la CCEE **annule la pénalité de 330 euros** concernant les matchs qu'il a couverts.

.../...

Date de rédaction : 12/06/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°1 du 03/07/2009

Date de diffusion : 29/07/2009

Auteur : Frédéric TROUVE

.../...

4.- ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009 (suivis des courriers) -

- **3FA- «LE CRES VB »**

Suite à vos différents mails en date du 2 et 8 Juin 2009 concernant votre entraîneur **M. TIRAT Bernard**, en référence à l'Art 55 des RG pour lequel il manque diplôme BEES1 ou EF1. Il apparait que vous êtes non en conformité sur 10 matchs (moins franchise de 7 matchs) vous devez donc 3 matchs. La CCEE **maintient la pénalité de 55 euros**

5.- DIVERS

Ayant pris note de la requête de Monsieur André GLAIVE de pouvoir avoir connaissance des courriers de pénalités avant envoi aux clubs par la comptabilité, nous en informons le service concerné (Mauricia) afin que cette étape soit respectée.

Nous sollicitons par ailleurs une réunion pour le 28 août 2009 avec ce même service ainsi que le service de la sportive qui s'occupe des feuilles de matchs en présence de Messieurs GLAIVE et BOISSEAU afin de mettre en place pour la prochaine saison un fonctionnement optimisé et sécurisé du suivi des entraîneurs sur l'ensemble du processus (*entrée par les feuilles de matchs – étude dossier par CCEE – sortie par la comptabilité*).

6.- DIPLOMES ACCORDES –

LES DIPLOMES NE SONT VALIDES QUE SI VOUS ETES LICENCIES FFVB DANS LA SAISON.

Diplômes EF1

- KUPIEC Ludovic → 03/06/2009
- LECOMTE Emmanuel → 03/05/2009
- RIBET Romuald → 03/06/2009

Diplômes EF2

- PERRIN Ivan → 17/06/2009
- RAMON Stéphane → 17/06/2009

Diplômes DEPVB

- AMET José → 11/06/2009

Le Président
Frédéric TROUVE

Le Secrétaire de Séance
Jean MARTIN

DESTINATAIRES :

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 12/06/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°1 du 03/07/2009

Date de diffusion : 29/07/2009

Auteur : Frédéric TROUVE